

VILLE de ROYAN

OBJET :

Séance du 4 Mai 1964

Subvention à l'Association
d'Education active

64055

Le quatre Mai mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 30 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, MONGRAND, BISCAYE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, GACHET, BUJARD GALLAND, BETOUS.

Représentés : M. LANUSSE par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Services du Tribunal pour enfants sont amenés à s'occuper pendant la période estivale, dans la région de Royan de nombreux jeunes dont la situation relève moins d'une mesure répressive, que d'une oeuvre d'assistance, but essentiel de l'Association d'Action éducative agréée le 19 septembre 1963.

Par lettre en date du 8 avril 1964, M. le Secrétaire demande l'attribution d'une subvention lui permettant de poursuivre l'action entreprise l'an dernier .

Le Conseil Municipal

Vu la demande formulée par l'Association d'Action Educative
décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 frs à l'Association d'Action Educative dont le siège social est au Tribunal pour enfants à ROCHEFORT -C.C.P. BORDEAUX 3107-33.

./.

- que la dépense sera imputée sur le Chapitre XXI- "Dépenses
Imprévues" du budget 1964.

73140

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme



APPROUVÉ
12 MAI 1964
ROCHEFORT-s/MER, le
Le Sous-Prefet,

[Handwritten signature]



Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]

M. MATRAS